



Paris, le 14 octobre 2014

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**

Ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la  
recherche

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

La carte actuelle de l'éducation prioritaire est appelée à être totalement révisée pour la rentrée prochaine. Nous ne sommes pas hostiles au principe d'une nouvelle cartographie. La juxtaposition de nombreux dispositifs a rendu illisibles les contours actuels de l'éducation prioritaire actuelle. De plus, de nouveaux publics socialement fragilisés sont apparus dans les écoles nécessitant cette refonte.

De fait, nous regrettons que cette recomposition se fasse sur la base d'une enveloppe fermée de 1 082 réseaux (350 REP + et 732 REP), alors que le périmètre des collèges et des écoles a été élargi avec l'introduction du nouveau département de Mayotte et l'attention particulière portée à la Guyane, ce qui est parfaitement légitime.

Dans ce contexte, nous voulons vous faire part de nos inquiétudes concernant les modalités de labellisation des nouveaux réseaux regroupant un collège et les écoles primaires du secteur de ce collège. Vous avez demandé aux Recteurs de travailler en concertation à partir de quatre paramètres de difficulté sociale : taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>e</sup>. Comment se fait-il que des premières entrées et sorties soient déjà connues, comme à Bordeaux, alors que les discussions n'ont pas toutes eu lieu ? Quelle est la date de référence des PCS des parents ? Est-ce la même pour toutes les écoles ? Comment seront prises en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés, mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP + ou REP ? Par ailleurs il est étonnant de constater qu'à l'heure où l'Education nationale veut faire du redoublement l'exception, une prime au redoublement soit donnée pour obtenir le classement en Education prioritaire.

Toutes ces questions doivent trouver des réponses. Il est impératif d'examiner avec précision et en toute transparence toutes les situations, tout comme il est indispensable de traiter les cas des écoles élémentaires et maternelles concentrant des difficultés sociales avérées.

Si, une première phase de dialogue au plus près du terrain dans les académies et les départements est nécessaire, il est ensuite indispensable de pouvoir disposer d'une vision globale de cette nouvelle carte d'éducation prioritaire. C'est pour ces raisons que dans la suite des Comités techniques académiques programmés en novembre, nous vous demandons de réunir un Comité technique ministériel (CTM) exclusivement consacré à l'examen des critères et des situations préfigurant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Aucune situation difficile ne doit être laissée de côté. La politique d'éducation prioritaire est une politique nationale qui doit avoir une cohérence nationale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SIHR', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Sébastien SIHR